



Citations/extraits de livres et droits d'auteur

Par **HenryDavidt**, le **23/04/2019** à **14:40**

Bonjour,

je voudrais savoir que dit la loi concernant la publication de citations ou d'extraits de livres, par exemple sur les réseaux sociaux. En l'occurrence je pense à un auteur américain et donc la maison d'édition est américaine, ses livres ont été traduits en français et édités par une maison d'édition suisse et je voudrais publier des citations en français. Est-ce que c'est le droit américain, français ou suisse qui s'applique ? Est-ce que qu'il y a un nombre de mots max. à respecter dans la citation ? Quelle est ma marche de manœuvre ? Merci d'avance